



Dissolution SARL et dettes RSI

Par **forumpseudo**, le **14/03/2016** à **16:31**

Bonjour,

Nous désirons arrêter notre activité qui est en baisse depuis 2 ans. Nous souhaiterions faire une dissolution de la sarl sans passer par la liquidation judiciaire.

Il nous resterait comme dette les charges sociales du RSI du gérant (unique et majoritaire à 99%).

Est ce possible ? et notre bilan de clôture sera t-il accepter par le greffe ? Bien entendu nous savons que cette dette RSI devient une dette personnelle...

Si oui, comment clôturer la compta ?

Merci à vous pour vos réponses.